

SESSION DPC



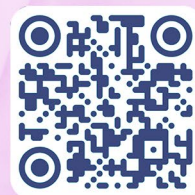
4.5.6
JUIN



URGENCES2025

PALAIS DES CONGRÈS - PORTE MAILLOT **PARIS**

www.sfmuevenements.com



www.urgences-lecongres.org



ORGANISATION GÉNÉRALE : MCO Congrès - Villa Gaby - 285 Corniche JF Kennedy - 13007 Marseille
Tél. : +33(0)4 95 09 38 00 - infos@urgences-lecongres.org

FORMATION DPC MÉDECINS

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS : PRÊT À RELEVER LE DÉFI ?

Jeudi 05 juin de 08h30 à 12h30

N° ANDPC : 64292325016

Session 25.003

LIEU

Palais des congrès

Porte Maillot Paris Niv 3 salle 352A

Orientation prioritaire N°9 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites

Public visé : Médecin

Prérequis : aucun

INTERVENANT

- Pr Benoit VIVIEN (Urgentiste Paris),
- Dr Fouzia HEIRECHE (Urgentiste Marseille)

OBJECTIFS

- Connaître les principes de mise en œuvre du plan ORSEC NOVI et du dispositif ORSAN en présence de multiples victimes en préhospitalier,
- Connaître les modalités de déclenchement du Plan Blanc et le rôle du Directeur médical de crise ,
- Connaître l'organisation de la chaîne médicale préhospitalière, les principes,
- Connaître les outils de la traçabilité et les enjeux de l'identitovigilance,
- Connaître les différents types de risques lors de manifestation rassemblant une foule nombreuse, et les modalités spécifiques de prise en charge selon le type d'événement,
- Connaître les modalités et principes de mise en œuvre du Damage control en extrahospitalier et en intra-hospitalier.

L'accès à cette session de formation, réglementé par le personnel présent et les organisateurs, sera assujéti

- à un pré-enregistrement du participant,
- à sa participation à un pré-test d'évaluation
- et à sa présence sur place vérifiée par son émargement sur une liste nominative des inscrits à la formation.

INSCRIPTION

La salle 352A est exclusivement réservée aux personnes inscrites à cette session DPC.

Pour y avoir accès vous devez être inscrit soit au "DPC seul" soit au "DPC + 3 jours de congrès".

Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'inscription avec toutes les instructions.

Bulletin d'inscription DPC

Session intégrable dans le parcours de certification périodique

en présentiel uniquement

Référence : Programme 64292325016

Intitulé : **LES GRANDS ÉVÉNEMENTS : PRÊT À RELEVER LE DÉFI ?**

Jour de formation : **jeudi 05 juin de 08h30 à 12h30**

Lieu : **Congrès Urgences 2025 Palais des congrès Niv 3 Porte Maillot Paris salle 352A**

Merci de retourner ce bulletin dûment complété (tous les champs sont obligatoires) par les deux parties à URGENCES DPC, 103 boulevard Magenta, 75010 Paris ou par mail à : secretariat@urgencesdpc.org

(Nombre de places limité)



N°0073110

PARTICIPANT

	Session DPC (ne donne pas accès au congrès)	Session DPC + 3 jours de congrès	Session DPC + 3 jours de congrès
		Membre * (à jour de votre adhésion SFMU 2025)	Non Membre
Médecin Salarié	☐ 570 €	☐ 570 €	☐ 780 €
Médecin Libéral	☐ 570 €	☐ 570 €	☐ 780 €

EMPLOYEUR et adresse de facturation :

Nom de l'établissement

Adresse

CP Ville Pays

Nom du contact

Email du contact

PARTICIPANT

Nom Prénom

Adresse de facturation

Email Tél.

Date de naissance / /

N° RPPS (11 caractères)

Si votre inscription est prise en charge par votre établissement, merci de nous envoyer une lettre de prise en charge accompagnée de ce bulletin.

Je soussigné(e) accepte les modalités d'inscription.

Date et signature du participant :

Date et signature du responsable de la formation :

/ /

/ /

Les règlements pourront se faire par chèque (ordre Urgences DPC et Formations) ou par virement :
CIC Crédit Industriel et Commercial Paris Lafayette
IBAN : FR76 3006 6102 0100 0202 9610 171
BIC : CMCIFRPP

Les modalités et délai d'accès :

<https://www.urgencesdpc.org/medias/telechargements/Modalités%20et%20délai%20d%27accès%20V0912.pdf>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation

URGENCES DPC et Formations désigne un organisme de formation professionnelle,
dont le siège social est situé au 103 boulevard de Magenta 75010 PARIS
N° SIRET : 804 689 826 000 19 RCS Paris
EURL au capital social de 2000 €
N° Formateur : 11 75 53326 75

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la URGENCES DPC et Formations pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation URGENCES DPC et Formations s'engage à fournir un bon de commande au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où URGENCES DPC et Formations ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse secretariat@urgencesdpc.org. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, URGENCES DPC et Formations ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à URGENCES DPC et Formations sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la URGENCES DPC et Formations et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

Réclamation

Les clients, stagiaires et les différentes parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'Organisme.

Par mail : secretariat@urgencesdpc.org ou téléphone : 01.45.45.29.72

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais, par retour de mail.